

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

OBJECTIF PARTICULES

PRÉSENTATION

Le comité d'organisation de la conférence scientifique EPS-HEP 2025 organise un concours photo gratuit, ouvertes à tou·te·s à partir de 12 ans. Pour toute question ou renseignement, les organisateurs du concours sont joignables par courriel à l'adresse concoursphoto@cppm.in2p3.fr

THÈMES DU CONCOURS

Le concours « Objectif Particules » prend la forme d'un jeu inspiré par la physique des particules. Il consiste à illustrer par une photo l'une des 13 expressions tirées du langage de la physique des particules, au choix du photographe dans la liste suivante :

- particule(s) élémentaire(s)
- saveur(s)
- antimatière
- interaction(s) fondamentale(s)
- gravitation
- unification des forces
- théorie des champs
- matière noire
- énergie noire
- le vide
- les hautes énergies
- accélérateur
- chambre à bulles

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 12 ans. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement.

CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 15 mars au 8 juillet 2025. Les photos sont à déposer entre le 15 mars et le 8 juin, sur le site dédié

<https://indico.in2p3.fr/e/objectifparticules>

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant·e peut présenter **cinq photos au maximum**, chacune illustrant une expression scientifique différente.

Les photos devront être déposées via le formulaire d'inscription sur le site dédié

<https://indico.in2p3.fr/e/objectifparticules>, en précisant prénom, nom, adresse électronique et ville de résidence du photographe. Les personnes mineures devront également joindre une autorisation parentale. Les photos doivent être au format JPEG, de taille minimale 3000 pixels pour le grand côté.

Les participant·e·s déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos (avec leur crédit) puissent être exposées et/ou publiées par les organisateurs dans le cadre du concours, et uniquement dans ce cadre : présentation des résultats, communication auprès du grand public et des instances de tutelle scientifique.

Les participant·e·s déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées.

OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Les participant·e·s s'engagent à ne pas présenter de photographies qui pourraient être considérées comme choquantes ou dégradantes. Ils s'engagent également à ne pas présenter de photographies dont le contenu serait contraire aux lois en vigueur.

JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de sélection composé de scientifiques, de professionnels de la communication et professionnels de l'image sera constitué, et aura pour mission d'évaluer les photos des participant·e·s de manière anonyme.

Le jury classera les photographies dans trois catégories :

- catégorie artistique
- catégorie humour
- catégorie originalité

Le jury décernera deux prix dans chaque catégorie.

Le jury sélectionnera également un échantillon des meilleures photos non déjà primées, qui seront soumises au vote du grand public sur les réseaux sociaux.

Les débats du jury se tiendront entre le 9 et le 13 juin 2025. Le vote du grand public aura lieu entre le 16 et le 29 juin. Les lauréats du concours seront prévenus par courriel dès les résultats connus.

LOTS DU CONCOURS ET REMISE DES PRIX

Le premier prix de chaque catégorie recevra des lots d'une valeur totale d'environ 120€. Le deuxième prix de chaque catégorie recevra des lots d'une valeur totale d'environ 40€.

Les lauréat·e·s seront invité·e·s à la soirée Art et Science le 8 juillet 2025, au Palais du Pharo à Marseille pour y recevoir leurs prix. En cas d'impossibilité les prix seront envoyés par voie postale.

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant·e·s sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles sont conservées 12 mois.

Les participant·e·s sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut s'exercer par courriel auprès des organisateurs à l'adresse concoursphoto@c ppm.in2p3.fr